

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2012**

Conseil Municipal du
6 Décembre 2012

L'an deux mil douze, le six décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le trente novembre deux mil douze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du
30 novembre 2012

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, LASSALLE Roger, BIRABEN Joseph, ABADIE Jean-Pierre, CASSOU Valérie, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, CENDRÈS Monique, LAHORE Alexandre.

Nombre de conseillers

**En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 13**

ABSENTS-EXCUSÉS : BERTHOUMIEU Valérie, BIRABEN Pierre, MAGENDIE Béatrix.

PROCURATIONS :

BERTHOUMIEU Valérie donne procuration à CENDRÈS Monique
BIRABEN Pierre donne procuration à DOASSANS-CARRÈRE Philippe .
MAGENDIE Béatrix donne procuration à VIGNAU Alain.

SECRETAIRE DE SÉANCE : CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2012 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **Projet de périmètre du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Pays de Nay issu de la fusion du Syndicat AEP Nay Ouest et du Syndicat AEP de la Plaine de Nay : délibération**
- **Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Pays de Nay : désignation de 2 titulaires et de 2 délégués suppléants.**
- **Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay : désignation de 2 titulaires et de 2 délégués suppléants.**
- **Don au Téléthon**
- **Questions diverses.**

1- Projet de périmètre du Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable du Pays de Nay issu de la fusion du Syndicat AEP Nay Ouest et du Syndicat AEP de la Plaine de Nay.

Lors de sa séance du 7 septembre 2012, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a émis un avis favorable à la fusion du Syndicat AEP Nay Ouest et du Syndicat AEP de la Plaine de Nay conformément aux préconisations formulées par le document d'orientation des Pyrénées Atlantiques adopté le 24 janvier 2012.

En qualité de commune membre, il appartient à la commune de Beuste de donner son accord pour le projet d'arrêté proposant le périmètre du nouveau Syndicat issu de la fusion des deux établissements pré cités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DONNE

un avis favorable à l'arrêté établissant le projet de périmètre et de statut du futur Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay issu de la fusion du Syndicat AEP Nay Ouest et du Syndicat AEP de la Plaine de Nay.

CHARGE

le Maire de notifier cet avis au Préfet des Pyrénées Atlantiques et au Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay dans les meilleurs délais, ainsi que d'envoyer toutes les demandes nécessaires à la bonne exécution de cette fusion.

Vote Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2- Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du pays de Nay : désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, afin d'assurer la continuité des travaux souhaite reconduire les délégués titulaires et suppléants du Syndicat AEP de la plaine de Nay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE

Pour siéger au syndicat d'AEP du Pays de Nay :

- En qualité de délégués titulaires : Philippe DOASSANS-CARRÈRE et Alain VIGNAU
- En qualité de délégués suppléants : Roger LASSALLE et Jean-Pierre ABADIE

Vote Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

3- Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay : désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants.

Dans le cadre de l'adhésion de la Commune de Beuste au Syndicat d'assainissement du Pays de Nay (SAPAN), le Conseil Municipal doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au Comité Syndical à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Municipal, au vu des interactions entre le Syndicat d'Eau Potable et le Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay souhaite que les délégués du Syndicat AEP du Pays de Nay siègent également au Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE

Pour siéger au syndicat d'Assainissement du Pays de Nay :

- En qualité de délégués titulaires : Philippe DOASSANS-CARRÈRE et Alain VIGNAU
- En qualité de délégués suppléants : Roger LASSALLE et Jean-Pierre ABADIE

Vote Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

4- Don au Téléthon 2012.

Dans le cadre de la campagne 2012 du Téléthon, organisée par l'Association Française contre les Myopathies (AFM), pour financer notamment les projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires et autres maladies génétiques rares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder une subvention de 100 € pour le Téléthon 2012

Vote Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

5- Questions diverses.

• Collecte alimentaire

La commune de BEUSTE a participé à la collecte pour la banque alimentaire du Béarn et de la Soule. La contribution de notre commune a généré une collecte de 180 kg de denrées alimentaires soit 20 kg de plus que l'année dernière.

La Banque Alimentaire remercie tous ceux qui ont participé à cette opération.

• Taxe EDF

Conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 14 octobre 2011, le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques perçoit le produit de la Taxe sur la Consommation Finale de l'Électricité (TCFE) depuis le 1^{er} janvier 2012, auprès des abonnés des Communes du Département comptant moins de 2 000 habitants.

Par ailleurs, lors de ce même Comité Syndical, il a été décidé que 70 % du montant collecté de la TCFE serait reversé aux communes concernées.

Ainsi pour la commune de BEUSTE, le montant du reversement correspondant à l'année 2012 s'élève à 4 745.91 €.

• Fêtes de BEUSTE

Les dates des Fêtes de BEUSTE ont été arrêtées les 22 et 23 juin 2013 : fêtes de la Saint Jean.

Une réunion de la Commission Animation avec toutes les associations aura lieu prochainement afin de définir le programme et l'organisation des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 21 h 00.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	Absent - Excusé
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CASSOU Valérie	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie	Absente - Excusée	DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
LASSALLE Roger		LAHORE Alexandre	
ABADIE Jean-Pierre		MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	Absente-Excusée
BIRABEN Joseph			